



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question écrite n° 40208

Texte de la question

Mme Pascale Gruny appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au budget et à la réforme budgétaire sur les déclarations d'impôt. De nombreuses entreprises ont décidé d'effectuer leur déclaration par voie informatique. Malgré cela, nombreuses sont celles qui ont reçu cette année par la poste de la part de l'administration fiscale, l'ensemble des documents papiers, ce qui représente plusieurs dizaines de pages. Aussi, elle lui demande de lui indiquer les instructions qu'il entend donner afin d'éviter un tel gaspillage pour les années à venir.

Texte de la réponse

Depuis 2001, les entreprises les plus importantes sont tenues de souscrire leurs déclarations de résultats par voie électronique. Ces entreprises, ainsi que celles qui souhaitent à titre facultatif satisfaire leurs obligations déclaratives de résultat par voie dématérialisée ont accès à une procédure de transmission informatique des données fiscales. L'adhésion à cette procédure est naturellement conçue pour entraîner la suspension de l'envoi des déclarations de résultats pré-identifiées. Pour des raisons de mise à jour des bases de données, des envois inappropriés se sont effectivement produits. L'origine de cette anomalie sera traitée pour la prochaine campagne déclarative.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40208

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3913

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11514